

"AIMER MANGER" - LAURA LAFON

À DESTINATION DE CLASSES DU COLLEGE GEORGES ET MARIE BOUSQUET ET DE L'ÉCOLE
PONT DE JUILLET A EYMET

Dans le cadre du programme départemental de résidences de création arts visuels coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, ce parcours est axé sur la découverte d'une pratique et d'un univers artistiques puis d'une exposition.

Laura Lafon, photographe, est accueillie en résidence à Eymet pendant plusieurs semaines entre mai 2024 et juin 2025 pour mener "Aimer manger". Ce projet raconte le territoire à partir de sa rencontre avec des habitants qui l'invitent chez eux, à un repas, pour parler d'amour. L'artiste utilise le rituel de la cuisine pour amener chacune à se raconter, en mots et en images. Le résultat de ce travail, présentés en 2025, prendra la forme d'un livre auto-édité mêlant images et récits de vie, et d'une exposition de photographies.



© Laura Lafon - Aimer Manger

INTERVENANT : LAURA LAFON

Laura Lafon photographe et directrice artistique vit à Paris. Ses travaux photographiques et éditoriaux engagent la fiction et le documentaire, l'intime et le politique. Elle a notamment exposé à PhotoSaintGermain, Photolux, Fictions Documentaires, au FoMu. Elle aime les images, en faire, en collecter, en produire... et voit la photo comme un jeu doté d'un énorme pouvoir : représenter de nouvelles visions du monde

Le programme.....

1. Echanges avec l'artiste

Ce temps d'échanges permet aux enseignants de découvrir les intentions et l'univers de l'artiste et de définir ensemble les contenus et le déroulement de l'atelier.

2. Ateliers au sein des établissements scolaires : 12h

- Présentation du travail de l'artiste
- Atelier de pratique artistique animé par l'artiste mêlant photographie et écriture autour de la cuisine et de l'alimentation et réalisation d'un mini livre "Aimer Manger"

3. Découverte 2h

- visite de l'exposition du travail réalisé en résidence de Laura Lafon

Le calendrier.....

Mai 2024

Temps d'échanges à destination des enseignants en présence de l'artiste

Mai à Juin 2024

Inscription des établissements via ADAGE

Juillet 2024

Demande de partenariat financier auprès de la DRAC effectuée par l'Agence culturelle

Novembre 2024

Réalisation des ateliers

Juin 2025

Visite de l'exposition de Laura Lafon

Participation financière.....

Sont à la charge des établissements :

- Les repas de l'intervenante lors des ateliers
- Le déplacement des élèves pour la visite de l'exposition à Eymet
- le matériel pour les ateliers

Contact.....

Violaine Marolleau

v.marolleau@culturedordogne.fr

05.53.06.40.04 / 06.75.64.92.48

Le programme De Visu



Le dispositif de résidences de recherche dans le cadre de DE VISU se déploie sur le territoire dans le cadre d'un partenariat avec des structures d'accueil.

Dans le cadre d'un séjour de recherche et de création, les artistes plasticiens sont invités à s'inspirer des réalités géographiques, économiques et culturelles locales. Ce séjour est suivi d'une restitution qui prend généralement la forme d'une exposition. La présence d'artistes sur le territoire favorise la rencontre de la population avec les œuvres à l'occasion de temps d'échanges et d'ateliers.



Un partenariat Conseil départemental Dordogne-Périgord, Education Nationale (DSDEN 24 et DAAC du Rectorat de Bordeaux), DRAC Nouvelle-Aquitaine.



Les acteurs

Rôle de l'Agence culturelle

- Pilotage du dispositif
- Elaboration et mise en œuvre des parcours en concertation avec l'Education Nationale
- Portage administratif et financier : contractualisation avec les artistes, les écoles et les établissements scolaires, demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Evaluation du dispositif avec les partenaires institutionnels (Conseil Départemental – Direction de l'Education, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Education Nationale)

Rôle des établissements scolaires

- Inscription dans les délais et participation impérative à l'ensemble du parcours
- Création des conditions optimales d'accueil au sein de l'établissement (organisationnelles, matérielles et techniques)
- Financement du déplacement des élèves
- Evaluation du parcours

Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguillant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Education Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.